

PRIMATURE

-----

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

-----



# COMMUNIQUE FINAL

## SANCTIONNANT LES TRAVAUX DU SEPTIEME SEMINAIRE GOUVERNEMENTAL

*Tours Jumelles de Brazzaville, du 19 au 21 février 2024*

Le septième séminaire gouvernemental s'est tenu du 19 au 21 février 2024 aux Tours Jumelles de Brazzaville, sous la haute autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Anatole Collinet MAKOSSO.

Le séminaire a porté sur le thème : "**Programme d'accélération de la mise en œuvre du plan national de développement et de la prise en charge des aspirations de la jeunesse**". Conformément à la directive expresse du conseil des ministres du 18 janvier 2024, il avait pour objectif d'arrêter les projets à engager ainsi que des mesures concrètes à prendre dès 2024, d'en préciser le financement et le chronogramme d'exécution.

Il intervient 9 mois après le précédent, en raison de l'agenda international et des problèmes cruciaux qui ont absorbé tout le second semestre 2023.

Dans son allocution d'ouverture, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a rappelé qu'en cette année 2024, décrétée **Année de la Jeunesse** par S.E.M. le Président de la République, Chef de l'Etat, et 2 ans après le démarrage du PND, le Gouvernement se doit d'élaborer un programme gouvernemental répondant aux besoins de la couche la plus représentative de la population congolaise.

Ce séminaire, a indiqué le Premier Ministre, se décline en quatre principaux sous-thèmes qui ont fait l'objet des débats au cours des travaux. Aussi, a-t-il souligné l'obligation des membres du Gouvernement de structurer les débats autour des orientations du Chef de l'Etat qui portent notamment sur :

- la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du Plan National de Développement 2022-2026 ;

- l'urgence de mettre en œuvre un programme de prise en charge des aspirations de la jeunesse dès cette année 2024 ;
- le besoin d'engager d'importants travaux d'assainissement et de réhabiliter des voies urbaines pour rendre nos villes plus résilientes ;
- l'exigence de mettre en œuvre un plan d'urgence et de contingence face aux catastrophes humanitaires.

Le premier sous-thème, correspondant au sous-programme 1, intitulé *Pro-jeunes sur l'employabilité, l'entrepreneuriat, l'éducation et l'accompagnement des jeunes*, du programme susmentionné, a été présenté par le ministre de la jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi, Monsieur Hugues NGOUELONDELE. Son exposé s'est articulé sur les six axes de ce sous-programme :

1. Accès à l'emploi ;
2. Promotion de l'entreprenariat ;
3. Education, formation qualifiante et professionnelle ;
4. Insertion et réinsertion des jeunes en conflit avec la loi ;
5. Promotion du civisme ;
6. Occupation du temps libre des jeunes.

Les séminaristes ont passé en revue les mesures susceptibles d'être prises pour créer 10.000 emplois publics, civils et militaires et 90.000 emplois dans le secteur privé au moyen d'une politique axée notamment sur la congolisation des emplois, en particulier dans le secteur du commerce, de l'agriculture, de l'économie numérique, des zones économiques spéciales et de l'agroforesterie, ainsi que par la valorisation des emplois dissimulés à l'instar des artisans-techniciens

de surface et des merchants servant de relai aux opérateurs de télécommunication. Ont également été envisagés, des programmes d'incitation pour la création d'emplois de type première embauche pour les jeunes diplômés, ainsi que des mesures volontaristes pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Ils ont relevé l'intérêt de promouvoir le civisme à l'égard des jeunes.

Après des échanges riches et fructueux, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a indiqué que le document sera soumis au Conseil Consultatif de la Jeunesse pour être enrichi avant son examen en Conseil des Ministres. Tout en mettant l'accent sur la place première de la politique dans la responsabilité du Gouvernement, il a appelé les membres du Gouvernement à mettre en œuvre, dans un délai raisonnable, le chronogramme des actions dudit sous-programme.

S'agissant du deuxième sous thème, la Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, a présenté le sous-programme II dénommé *Accélération de mise en œuvre des projets du programme d'investissement public*. Son intervention s'est axée sur cinq points :

1. Vocation stratégique du PND 2022-2026 ;
2. Mise en œuvre du PND au 31 décembre 2023 ;
3. Facteurs de contreperformance du PND ;
4. Sélection d'un bloc de projets à fort effet multiplicateur ;
5. Fonctionnement optimal du mécanisme de mobilisation des ressources.

De sa communication, il y a lieu de retenir que le faible niveau de ressources publiques et la difficulté à mobiliser les ressources privées susceptibles de financer le PND 2022-2026, ont conduit à la sélection d'un bloc de projets phares. Ainsi, sur 343 projets du PND, 47 projets,

comprenant 14 projets hors PND ont été identifiés pour être réalisés d'ici 2026 avec les ressources disponibles. Elle a mentionné que le fond d'étude est une préoccupation partagée. A cet effet, un groupe de travail devrait être mis en place pour la validation de la liste définitive des projets à retenir, a-t-elle suggéré.

Au terme des échanges, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a exhorté les membres du Gouvernement à mettre un accent particulier sur les projets identifiés comme prioritaires par le Président de la République. Dans le même ordre d'idées, les projets chers au Président de la République, et non-inscrits dans la liste des projets présentés, doivent être pris en compte, à l'instar de la CAMU.

Le troisième sous-programme *Assainissement et résilience des villes et communes* qui a fait l'objet du sous thème III a été présenté par le Ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier, Monsieur Jean Jacques BOUYA qui s'est appuyé sur l'article 41 de la constitution du 25 octobre 2015.

Il a développé les actions à entreprendre à court terme dans le cadre du budget 2024 pour :

- abonder le Fonds national de l'entretien routier et de l'assainissement urbain ;
- dupliquer le modèle DURQuaP sur financement interne et sur la base de l'expérience acquise ;
- construire 50 km de routes pavées à Brazzaville et à Pointe-Noire ainsi que 10 km dans chacune des villes suivantes : Owando, Dolisie, Nkayi, Mouyondzi et Ouessou ;
- étudier la faisabilité de céder à la collectivité locale de Brazzaville la gestion de la société des pavées du Congo ;

- faciliter la création d'une unité de fabrication des pavées par la mairie de Pointe-Noire ;
- améliorer impérieusement le climat des affaires ;
- assurer la mobilisation des fonds de contrepartie afin de relancer les projets en partenariat dans le secteur de l'assainissement.

Le Ministre d'Etat a également tracé quelques perspectives pour la création de villes nouvelles.

Les problématiques de l'assainissement et de la valorisation des déchets de nos villes a fait l'objet d'une profonde réflexion, qui a abouti à la nécessité de mettre en relief la définition et la conduite d'une politique nationale d'assainissement, au sein d'un département ministériel.

Les membres du Gouvernement se sont accordés sur l'option de promouvoir l'approche HIMO pour les travaux de pavage de voiries urbaines, et de former les jeunes pour en faire des entrepreneurs dans cette activité.

Afin de rendre nos villes résilientes, les Ministres ont souligné la nécessité de recourir à la puissance publique pour mettre fin à l'occupation anarchique de l'espace urbain.

Au terme des débats, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a insisté sur :

- la nécessité de réaliser le programme d'assainissement et de résilience des villes et communes afin de donner une meilleure image à nos villes. A cet effet, il faudra faire preuve de génie pour mobiliser les ressources financières ;
- la nécessité de faire travailler le génie travaux à côté des jeunes pour un transfert de compétence et de discipline ;

- la nécessité d'adopter une loi relative à la participation citoyenne qui engagerait l'ensemble des citoyens sous la responsabilité des chefs de quartier dans le cadre de l'assainissement de nos villes pour renforcer la circulaire N°0012/PM-CAB du 6 octobre 2018 sur l'opération ville, village et habitation propre ;
- la nécessité de repenser la politique d'expropriation pour cause d'utilité publique afin d'accompagner la construction en perspective des nouvelles villes.

le sous-programme IV *Mise en œuvre des actions d'urgence humanitaires* a été présenté par la Ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'Action humanitaire, Madame Irène Marie Cécile MBOUKOU KIMBATSA. La Ministre a rappelé qu'en fin d'année 2023, de graves inondations ont été enregistrées dans notre pays, touchant principalement des zones à risques, à savoir : les localités riveraines du corridor fluvial, les grands centres urbains et les localités riveraines du fleuve Niari.

De toutes les localités ; les plus impactées ont été Brazzaville, Pointe-Noire, Likouala, Cuvette, Plateaux, celles moyennement impactées sont, le Pool, la Sangha, la Lékoumou, le Kouilou, le Niari et la Cuvette-Ouest. Madame la Ministre a présenté :

- le plan de contingence multirisques en république du Congo ;
- le plan triennal de contingences inondation (2023-2026) ;
- le plan de contingence des personnes déplacées.

Le Ministre en charge de la santé a donnée des indications sur les interventions médicales en faveur des populations sinistrées.

Le Ministre en charge de l'enseignement primaire et secondaire a décrit la solution mise en place pour assurer la continuité pédagogique

dans les localités affectées, ayant perdu des écoles du fait des inondations.

Le Premier Ministre Chef du Gouvernement a souligné la nécessité de prendre des mesures durables en menant une réflexion sur le type de construction adapté à ces zones exposées régulièrement aux inondations. Le gouvernement s'oblige à apporter aux populations riveraines une assistance garantissant leur autonomie face aux conséquences engendrées par ces catastrophes naturelles, en distinguant ce qui doit être fait en urgence de ce qui peut l'être dans le futur.

Un cinquième thème se rapportant à la *Mobilisation des revenus nécessaires au financement du programme* a été développé en deux parties. Le Ministre de l'économie et des finances, Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE a traité la question de *l'optimisation des recettes fiscales, douanières et autres revenus courantes de l'Etat*. Les échanges ont porté sur la structure des recettes et analyse des soldes, les mesures de maximisation des recettes fiscalo-douanières, les mesures de maximisation des recettes issues des ressources naturelles.

L'amélioration des seules recettes fiscalo-douanières n'étant pas suffisantes pour dégager des marges budgétaires pouvant financer les dépenses d'investissement souhaitées, la réflexion a porté sur d'autres niches, à l'instar du foncier, qui pourront être fiscalisées pour accroître les revenus de l'Etat. D'autres mesures consistent notamment à :

- poursuivre les efforts en faveur de la maîtrise et de la rationalisation des dépenses publiques ;
- assurer le service de la dette aussi bien intérieure qu'extérieure ;



- mettre en place un dispositif de sélection des projets pro jeunes et de recherche efficace des financements conforme aux normes internationales.

Pour sa part, la Ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, a exposé sur *le cadre national de financement intégré (CNFI)* qui est une approche plus intégrée permettant d'assurer un financement adéquat des priorités nationales de développement et des ODD, sans courir le risque d'un surendettement à moyen terme du pays.

Compte tenu du contexte national et dans le but d'assurer le financement du PND, la Ministre a recommandé d'accroître le niveau des flux financiers publics et privés.

A l'issue des discussions, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a invité les ministres à trouver les ressources permettant de financer les projets identifiés. Certains départements ministériels stratégiques sont appelés à s'investir davantage dans la mobilisation des ressources additionnelles. Il a réitéré l'importance de la rationalisation des dépenses en vue de la réduction du train de vie de l'Etat. Il a instruit avec insistance l'accélération de la digitalisation des régies financières pour améliorer le recouvrement des recettes de l'Etat.

Cinq groupes de travail sont chargés de finaliser les documents des sous programmes au plus tard le 28 février 2024 aux fins de les soumettre au Conseil des ministres.

Au cours de la cérémonie de clôture, la lecture d'un message de gratitude, par le Ministre en charge de la Jeunesse, à l'endroit de Son Excellence Monsieur le Président de la République, a précédé l'allocution conclusive du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Fait à Brazzaville, le 21 février 2024